



COMPTE-RENDU CAPL A du 10 novembre 2016 Liste d'aptitude de B en A

Toulouse, le 10 novembre 2016

DECLARATION LIMINAIRE

Le projet de loi de Finances pour 2017, voté en première lecture, est conçu pour répondre aux exigences de l'Union Européenne. Il suffit pour s'en convaincre de se pencher sur les 5 recommandations 2016 du Conseil de l'Union Européenne à la France :

- réduction des dépenses des collectivités territoriales ;
- diminution du coût du travail ;
- réforme du système d'assurance chômage ;
- réduction du taux de l'impôt sur les sociétés ;
- mise en place du prélèvement à la source ;

Une grande réforme fiscale reste plus que jamais nécessaire, pour rendre la fiscalité plus juste et plus efficace. En réalité, nous avons assisté à un basculement d'une partie de la fiscalité des entreprises vers les ménages. Ainsi, depuis 2012, la contribution des entreprises à l'effort national a été réduite de 20 milliards, tandis que celle des particuliers a augmenté de 31 milliards d'euros.

Le projet de prélèvement à la source ne sera une bonne chose, ni pour les contribuables, ni pour les caisses de l'Etat. Il rendra plus complexe les relations entre les citoyens et l'administration fiscale. En outre, remettre dans les mains de l'employeur la collecte de l'impôt réduira forcément son taux de recouvrement actuellement supérieur à 99 %.

Une vraie réforme aurait été de redonner du dynamisme à notre impôt sur le revenu notamment en réhabilitant sa progressivité (plus de tranches) et en faisant contribuer ceux qui en ont les moyens comme le précise la Déclaration des droits de l'Homme dans son article 13 : « une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés ».

Bien au contraire, c'est la voie de l'allègement de la fiscalité des entreprises qui a été privilégiée en abaissant le taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 28 %. Celui-ci ne représente que 12% des recettes fiscales.

Dans ce contexte les moyens alloués au Ministère des Finances ne cessent de diminuer. Au titre de l'année 2017, 1 800 emplois doivent être supprimés. Au sein de la DGFIP, les fusions de services et les abandons de missions se multiplient. Désormais, tous les services sont impactés. L'inquiétude et le mécontentement des personnels grandissent dans l'ensemble des directions.

Le 17/10/2016, les agents des finances publiques ont pris des initiatives pour défendre leur service public ; ils s'exprimeront à nouveau dans le cadre de la journée de grève du 15/11/2016.

Concernant la CAPL de ce jour, c'est à dire la C APL préparatoire à la confection de la liste d'aptitude de B en A, nous souhaitons rappeler que la DGFIP a revu à la baisse le niveau de la promotion interne depuis plusieurs années. A titre d'exemple, le nombre de postes proposés au prochain concours interne d'inspecteur est de 82 : c'est le chiffre le plus faible jamais enregistré.

Pour la liste d'aptitude, le nombre de promus ne cesse de diminuer.

Dans ce contexte particulièrement difficile, nos principales revendications sont les suivantes :

- l'établissement d'un rapport d'aptitude pour tous les postulants et non pour les seuls candidats classés excellents.
- l'appréciation des critères de « parcours professionnels » et « aptitude à la mobilité », vus dans le cadre de la valeur professionnelle ne doit pas entraîner la mise à l'écart des candidats qui auraient un parcours spécifique.
- l'abandon du système des potentialités qui limite la défense des agents en CAPN aux seuls agents présélectionnés par les directeurs locaux.

Cette année encore nous souhaitons attirer votre attention sur l'âge des candidats promouvables. Depuis 3 ans la DG considère que les agents de plus de 58 ans peuvent être sélectionnés et que le fait de pouvoir dérouler ou non une carrière suffisamment longue dans le nouveau grade n'est plus considéré comme un élément conditionnant une promotion au grade supérieur. Vous avez constaté que les collègues potentiellement concernés par cette disposition sont nombreux en Haute-Garonne.

Nous le verrons dans le cadre de l'examen des dossiers.

Pour la CGT-Finances Publiques, il est clair que l'examen de ces dossiers particuliers doit permettre de promouvoir des collègues qui n'ont pas été sélectionnés les années précédentes ou qui n'ont pas postulé pour des questions d'âge. En même temps, nous rappelons qu'ils ne s'agit pas d'une promotion de fin de carrière dans la mesure où les dispositifs de formation et d'affectation restent les mêmes.

Nous avons examiné en consultation l'ensemble des dossiers et nous souhaitons vous expliquer pour quels motifs la liste présentée peut être utilement modifiée.

REPONSES AUX DECLARATIONS LIMINAIRES

Après lecture des déclarations liminaires, la Présidente de la CAPL n°1 a donné les précisions suivantes :

Sur les potentialités de promotion qui diminuent :

- en 2016, 4 collègues ont été promus (dont une en CAPN) alors que les potentialités de la DRFIP 31 étaient de 3 ;
- pour 2017, les potentialités sont limitées à 2 (134 au niveau national).

Nous avons dénoncé la faiblesse de la promotion interne. Le nombre de places proposées au prochain concours interne d'inspecteurs est de 82, le plus faible jamais enregistré. L'examen professionnel reste très sélectif et le nombre de promotions par liste d'aptitude diminue encore.



Ordre du jour

1) APPROBATION DU PV DE LA CAPL N°1 DU 28/06/2016 - ENTRETIEN PROFESSIONNEL / RECOURS CATÉGORIE A

Votes Organisations Syndicales :

CGT FINANCES PUBLIQUES : pour

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES : pour

FO DGFIP : pour

Vote administration : pour

2) LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES / ANNÉE 2017

Plage d'appel statutaire : 490 pour 2017 (482 pour 2015 et 483 pour 2016).

58 dossiers ont été déposés. Avant la CAPL 4 dossiers ont été classés « excellent », 27 dossiers sont classés « très bon » dont 4 nouveaux.

27 dossiers sont « à revoir ». 13 nouvelles candidatures ont été présentées cette année.

Au niveau national 184 collègues ont été promus en 2015 (4,5%) et 185 en 2016 (4,6%).

En local 59 candidatures pour 2015 et 60 pour 2016.

Sélectivité des dossiers :

Les critères sont cumulatifs et s'apprécient sur 5 ans :

- grande expérience professionnelle : ancienneté administrative dans le grade (98 % des promus sont CP ; 95 % sont au moins CP 8 ; 76 % ont entre 50 et 60 ans et 11 % ont plus de 61 ans), la catégorie, le service public, diversité des parcours ; aptitude à la mobilité fonctionnelle et géographique, capacité à évoluer et à développer ses compétences (participation à la formation professionnelle, des groupes de travail, qualité de référent) ;
- bonifications significatives, avis du chef de service très étayé ;
- aptitude à exercer toutes les fonctions du grade supérieur.



Le service RH propose des entretiens. Seuls 3 collègues ont sollicité un entretien.

La CAPL a examiné les dossiers des candidats. Nous avons attiré l'attention de la direction sur la différence de qualité des rapports rédigés par les chefs de service.

La direction a rappelé que l'avis du chef de service est formalisé par écrit ce qui n'est pas une obligation.

DELIBERATION DE LA CAPL N°1

2 agents passent de « très bon » en « excellent »

4 agents classés « à revoir » passent en « très bons ».

VOTES DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DE L'ADMINISTRATION

LISTE “ EXCELLENTS ”

CGT = **contre**, FO – SOLIDAIRES - Administration = pour

LISTES “ TRES BON ”

CGT = **contre**, FO et Administration = pour, SOLIDAIRES = abstention

LISTE “ A REVOIR ”

CGT, SOLIDAIRES et FO= **contre** - Administration = pour

3) QUESTIONS DIVERSES

La direction indique l'arrivée d'une collègue qui intègre la DAEF au 01/12/2016.

N'hésitez pas à contacter les représentants CGT Finances Publiques présents à cette
CAPL :

Élus : Jean-Jacques BERGOUGNOUX et Caroline VEGA



Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

SECTION :

Actif Stagiaire Retraité

Je souhaite m'abonner à :

la Nouvelle Vie Ouvrière

Facultatif > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVÉ À LA SECTION

Saisie CoGITiel par la section

le: .. / .. /

Date de réception au bureau national,

le: .. / .. /

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie : Grade : Echelon :

Filière fiscale Filière publique

Adresse administrative :

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative Adresse personnelle (préciser) :

Tél. :

Mel :

Date : .. / .. / Signature :